

C.P.	SECTEUR	A.R. & M.B.	ENTREE EN VIGUEUR	Anciennete	duree du préavis		Prise de cours
					Employeur	Travailleur	
113.01	S.C.P. de l'industrie de la faïence et de la porcelaine, des articles sanitaires et des abrasifs et des potteries céramiques	A.R. 02.12.2011 M.B. 16.12.2011	01.01.2012 Indéterminée	Moins de 6 mois	28 j	Régime légal	lundi suivant
				6m - <5ans	40 j	«	«
				5-<10 ans	48 j	«	«
				10-<15 ans	84 j	«	«
				15-<20 ans	112 j	«	«
				20-<25 ans	154 j	«	«
				25 ans et plus	196 j		
				<u>Prépension :</u>	<u>Prépension :</u>		
				< 10 ans	28 j		
				10-<20 ans	56 j		
20 ans et plus	112 j						

CONTRATS CONCLUS AVANT LE 01/01/2012 (art. 61 Loi 03/07/1978)							CONTRATS CONCLUS A PARTIR DU 01/01/2012 (art. 65/3, §2, Loi 03/07/1978)						
C.P.	SECTEUR	A.R. & M.B.	ENTREE EN VIGUEUR	ANCIENNETE	DUREE DU PREAVIS		PRISE DE COURS	A.R. & M.B.	ENTREE EN VIGUEUR	ANCIENNETE	DUREE DU PREAVIS		PRISE DE COURS
					Employeur	Travailleur					Employeur	Travailleur	
113.04	S.C.P. des tuileries	A.R. 10.08.2001 M.B.04.09.2001	04.09.2001 indéterminée	6m-5ans 5-10 ans 10-15 ans 15-20 ans 20 ans et plus	35 j 42 j 56 j 84 j 112 j	rég. lég. " " "	lundi suivant " " "	A.R. 14.12.2012 M.B. 07.01.2013	01/01/2013	< 6 mois 6 mois – 5 ans 5 - 10 ans 10 – 15 ans 15 – 20 ans 20 ans et plus	28 j 40 j 48 j 64 j 97 j 129 j	Voir KB	Lundi suivant
				Prépension : Voir AR							Prépension : 0 - < 6 mois : 28j 6 mois -< 20 ans : 32j 20 ans et plus : 64 j		